



14 - Projet de la Fête de la Fédération à Gaillac le 10 août 1793

La Fête de la Fédération est célébrée le 14 juillet 1790, 1er anniversaire de la prise de la Bastille, sur le Champ-de-Mars de Paris. Elle se tient dans un grand enthousiasme. Une nouvelle fête a lieu en 1792 mais n'atteint pas la même ampleur. A Gaillac, la Société populaire, réunie le 26 juillet 1793, propose une grande manifestation.

Le rassemblement se fera sur le chemin d'Albi ; les divers corps de garde nationale se placeront par lettre alphabétique de leur canton... La musique militaire jouera l'air chéri des Enfants de Marseille. Le cortège dirigera sa marche par la grand rue du faubourg ; les gardes nationales, chacune sous ses drapeaux, bordera la haie. En tête de la marche et dans les rangs, sera la Société populaire de Gaillac. Un membre portera une bannière sur laquelle sera peint l'œil de la Surveillance pénétrant un épais nuage. Le second groupe sera formé par les corps constitués, le

président du district, le maire, les présidents du tribunal et le juge de paix porteront l'Arche, sur laquelle sera placé l'acte constitutionnel. Autour de l'Arche seront de jeunes citoyens et citoyennes qui tiendront un ruban tricolore attaché à l'arche. Le 3^e groupe sera composé de toute la masse des bons citoyens de tout état qui sont invités à la fête et qui porteront chacun les instruments de son métier ; ils accompagneront chacun une citoyenne habillée de blanc autant que possible, ces citoyennes seront décorées d'une cocarde tricolore, marque distinctive des vrais patriotes. Une bannière placée au centre de ce groupe portera cette inscription : Voilà le service que le Peuple infatigable rend à la société humaine.

Sur un tombereau servant ordinairement à charrier du fumier, trainé par 2 vieilles haridelles, les plus maigres et aveugles s'il est possible, auront été jetés les attributs de la ci-devant royauté et de l'ignorante noblesse.

La tête du cortège, arrivée au coin de la promenade publique, dirigera sa marche sur le fossé de la ville et se rendra au lieu appelé pour la dernière fois Château du roi. Là sera un bûcher sur lequel seront jetées avec des fourches les anciennes marques de l'orgueilleuse noblesse. Au moment où les députés s'empresseront d'y mettre le feu, un bonnet de la Liberté sortira du bûcher et des oiseaux de toute espèce, portant au col des petites banderoles sur lesquelles seront écrits des passages du Droit de l'Homme, iront annoncer à l'univers que la France a voulu être libre, et qu'elle sera libre.

Le lieu appelé Château du roi, portera dès ce moment le nom de Château libre. On continuera la marche par la grand-rue qui conduit à la place où, étant arrivé, le cortège fera le tour de la fontaine par la gauche : la dite fontaine représentera un marais plein de roseaux, d'où le fédéralisme s'efforcera de sortir, mais il sera terrassé, et contraint de rentrer dans la fange, par un personnage représentant le Peuple français. La marche continuera rue Saint-Pierre ; et arrivés à la place du faubourg, qui portera dorénavant le nom de la place de la Liberté, les corps constitués et les commissaires des cantons monteront sur l'hôtel de la Patrie qui sera entourée de tous les citoyens et de la garde nationale. Là sera déposée l'arche portant l'acte constitutionnel.

Le président prononcera l'acceptation de la Constitution par tous les cantons du district et le peuple fera serment de la défendre jusqu'à la mort. Le président remettra aussi au peuple l'arche qui renfermera la constitution, en prononçant à haute voix : Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes les vertus. Le peuple s'en emparera respectueusement et l'apportera en triomphe au lieu des séances de la Société populaire.

Tous les citoyens seront invités à illuminer leur maison à 9 heures précises du soir.

Le jardin appelé jusqu'alors jardin Royal prendra le nom de jardin National ; tous les arbres y seront illuminés ainsi que la porte de la ville qui y conduit et à laquelle sera placé le niveau de l'Egalité auquel se trouve assujetti quiconque veut habiter le sol de la République Française.

De distance en distance seront placés des ménétriers qui feront danser les citoyens et citoyennes.

Délibéré en séance publique de la Société populaire de Gaillac, d'après le rapport de ses commissaires le 26 juillet 1793 l'an second de la République Française. Bonnet président, Lacombe vice-président, Loubers, Hugonet, secrétaires.